Décision 26-D-10 du 22 octobre 2026

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur du traitement et de l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux à La Réunion

Posted on: 22 octobre 2026 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

OUTRE-MER

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	saisine d'office
Dispositif(s)	Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)	société Drapkoc SARL société Holding RK SARL société Ecostrill société Nicollin SAS société Nicollin Réunion SAS société Nicollin Holding SAS

Lire

Le communiqué de presse